

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Yamaska**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 13 décembre 2010, lors d'une séance extraordinaire tenue à la salle Léo-Théroux au 45, rue Cardin à Yamaska, le règlement numéro RY-45-2010 adoptant les prévisions budgétaires de l'année 2011, établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation et les conditions de perception et le programme triennal d'immobilisation 2011-2012-2013.

Le présent règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, au 100, rue Guilbault à Yamaska.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille dix.

Brigitte Vachon  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière